

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 424

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 10, après la deuxième occurrence du mot :

« formation »,

insérer le mot :

« professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence rédactionnelle.